

POLITIQUE SECTORIELLE

Les principales mesures entreprises par les pouvoirs publics dans le domaine de la pêche maritime peuvent être résumées comme suit :

- La révision des accords de pêche avec la communauté européenne ;
- La promotion des activités de valorisation des produits de pêche.

Le présent document a été réalisé, en vue de mieux informer les promoteurs sur les procédures administratives et les dispositions réglementaires relatives à l'investissement dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture et aux conditions d'exercice de cette activité.

A cet effet, seront traités, ci-après, les points suivants:

- ✎ Les espaces maritimes ;
- ✎ La réglementation de la pêche ;
- ✎ La classification des filets de pêche ;
- ✎ Les dimensions et poids autorisés pour les produits de pêche ;
- ✎ Les établissements maritimes ;
- ✎ La licence de pêche ;
- ✎ La pêche de poulpe à Dakhla ;
- ✎ Les procédures d'agrément des unités de transformation des produits de la mer ;
- ✎ Les procédures de création d'une entreprise ;
- ✎ Les modalités de financement d'une entreprise ;
- ✎ Les avantages accordés au secteur.